

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 19 août 2019 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Nancy Beaulieu, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire
Madame Nadia Cloutier, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Monsieur Daniel Pintal, commissaire
Madame Pascale Ramsay, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent
Madame Marilou Noreau, commissaire parent
Monsieur Karl Veilleux, commissaire parent

Absences :

Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Jacques Daigle, commissaire
Madame Réjeanne Lepage, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
Madame Marylène Plante, directrice générale adjointe
M^e Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil des commissaires à 20 h 06.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC9-665-1908

Madame Manon Lambert propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA RÉUNION DU
26 JUIN 2019

CC9-666-1908

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de l'ajournement de la réunion du 26 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

CORRESPONDANCE

CC9-667-1908

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre de madame Christiane Barbe, directrice générale à la Fédération des commissions scolaires du Québec, reçue le 2 juillet 2019, concernant la cotisation 2019-2020.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT – AFFECTATION

Le directeur général informe les commissaires des affectations suivantes :

Monsieur Jean-Nicolas Mercier est affecté temporairement à la direction adjointe de la polyvalente La Samare (Plessisville) à compter du 12 août 2019 pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur Alain Rayes est affecté à la direction adjointe de l'école secondaire Le boisé (Victoriaville) à compter de l'année scolaire 2019-2020. Toutefois, à compter de ladite année scolaire 2019-2020, monsieur Martin Tardif sera affecté à la direction adjointe de l'école secondaire Le boisé en remplacement de monsieur Alain Rayes.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RAPPORT ANNUEL 2018-2019

CC9-668-1908

Le rapport annuel du protecteur de l'élève de madame Dominique Paillé, couvrant l'année scolaire 2018-2019 est présenté aux commissaires par celle-ci. Elle fait état de l'ensemble des activités administratives et cliniques réalisées au cours de cette période.

Monsieur Karl Veilleux propose de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2018-2019 du protecteur de l'élève.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un parent du secteur de Plessisville s'enquiert de ce qui peut être fait pour permettre aux élèves sur la liste d'attente d'obtenir une place pour fréquenter une classe d'anglais intensif dans le secteur de Plessisville.

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

a) CLIENTÈLE INSCRITE AU 19 AOÛT 2019

La direction générale fait état de la clientèle inscrite au 19 août 2019 :

- Préscolaire 4 ans 73 élèves (+32 par rapport au 30 septembre 2018)
- Préscolaire 5 ans et primaire 7352 élèves (+73 par rapport au 30 septembre 2018)
- Secondaire 4475 élèves (+139 par rapport au 30 septembre 2018)

b) ORGANISATION SCOLAIRE

L'organisation scolaire traite actuellement les demandes spéciales, envoie les lettres et procède aux différents ajustements requis par l'évolution de la clientèle.

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

c) RESSOURCES HUMAINES

Pour débiter l'année, on a des enseignants pour toutes les classes. Des démarches ont été faites sur Facebook et autres, pour trouver du personnel pour les services de garde. Certains autres postes de soutien (concierge et autres) restent à combler.

d) INSCRIPTIONS – FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

La formation générale des adultes sont en période d'inscription. En formation générale des adultes et en formation professionnelle, il y a maintien de la clientèle par rapport aux années passées. En formation professionnelle, les cours ont commencé, mais les groupes ne sont pas tous complet. Pas de cours de cuisine cette année.

e) ÉTAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Un tableau présentant l'état des différents travaux d'investissement est présenté aux commissaires et commenté par la direction générale.

f) TRANSPORT SCOLAIRE

L'avis de transport a été envoyé par courriel, S'il n'y avait pas de courriel, il a été posté.

DÉMISSION D'UNE COMMISSAIRE - PARENT

Le secrétaire général informe le conseil que madame Stéphanie Boisvert a accepté un emploi à la Commission scolaire des Bois-Francis et qu'elle a commencé ce travail le jeudi 1^{er} août 2019.

Conformément à l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, madame Boisvert est donc inéligible à la fonction de commissaire parent à compter de cette date et, conformément à l'article 195 de la même loi, son mandat de commissaire a pris fin le jeudi 1^{er} août 2019 à 8 h 30.

Il y a donc lieu de pourvoir au remplacement conformément à l'article 147 de la Loi sur l'instruction publique et de convoquer les membres du comité de parents pour qu'ils élisent, parmi leurs membres, un commissaire représentant l'un des niveaux d'enseignement.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

ATTENDU que le décret n° 723-2019 adopté le 3 juillet 2019 par le gouvernement du Québec prévoit les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU que l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que la rémunération des membres du conseil des commissaires soit fixée comme suit :

- Membre du conseil des commissaires 6 079 \$
- Membre du conseil des commissaires et de l'exécutif 7 470 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

- Vice-présidence du comité exécutif 8 513 \$
- Vice-présidence du conseil des commissaires 8 513 \$
- Présidence du conseil des commissaires et du comité exécutif 23 858 \$
- Budget global pour participation aux divers comités 10 000 \$

Unanimement résolu ADOPTÉ

DIRECTEUR GÉNÉRAL – MODIFICATION DE CONTRAT

CC9-670-1908

ATTENDU qu'en accord avec la résolution numéro CC9-427-1803 adoptée le 19 mars 2018, un contrat d'engagement à durée déterminée a été signé entre la Commission scolaire des Bois-Francs et monsieur Alain Desruisseaux;

ATTENDU que les parties désirent modifier ce contrat afin qu'il devienne un contrat à durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Colette Vézina de modifier le contrat d'engagement intervenu entre la Commission scolaire des Bois-Francs et monsieur Alain Desruisseaux afin que ce contrat d'engagement soit à durée indéterminée.

Unanimement résolu ADOPTÉ

COTISATION 2019-2020 - FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

La direction générale informe les commissaires de la réception de la demande de cotisation de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CC9-671-1908

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Daniel Pintal propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 21 h 29.

Unanimement résolu ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général